
ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 21 JUILLET 1864.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1864 : *l'Éloge de Chateaubriand.*

Le prix a été partagé également entre le discours inscrit sous le n° 17, portant pour épigraphe :

La louange languit auprès des grands noms ; et la seule simplicité d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire de *Chateaubriand.*

(Bossuet.)

(20)

dont l'auteur est M. BENOIT, doyen de la Faculté des lettres de Nancy ;

et le discours inscrit sous le n° 38, portant pour épigraphe :

Intanto voce fu per me udita :
Onorate l'altissimo poeta.

(Dante, Inf. Cant. IV, 79.)

dont l'auteur est M. le vicomte Henri DE BORNIER, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

Une mention honorable a été accordée au discours inscrit sous le n° 37, portant pour épigraphe :

Triginta annos gloriæ suæ superfuit.

(Plin. J. Ep. II, 1.)

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

Un prix de *trois mille francs* :

A Jean LAFFRAY, à Baule, *Loiret* ;

Un prix de *deux mille francs* :

A Marianne FEILLET, à Lanfains, *Côtes-du-Nord* ;

Six médailles de *mille francs* :

- A *Joséphine* LARCHER, à Paris, rue de Grenelle, n^o 30,
faubourg Saint-Germain ;
A *Jeanne* MIALARET, à Peyreleau, *Aveyron* ;
A *Élisabeth* BLANQUET, à Fontans, *Lozère* ;
A *Françoise* DUCROS, à Niort, *Deux-Sèvres* ;
A *Cécile* PARISOT, femme BANCHELIN, à Pont-à-Mousson,
Meurthe ;
A *Marie* TALGUEN, à Plougrescant, *Côtes-du-Nord* ;

Douze médailles de *cing cents francs* :

- A *Désirée* MILON, à Authie, *Calvados* ;
A *Catherine* VIDALINC, femme COSSE, à Aurillac, *Cantal* ;
A la veuve ROYER, à Paris, rue Saint-Honoré, n^o 247 ;
AUX époux CRESPIN, à Milhaud, *Gard* ;
A *Marguerite* THOMAS, à Aiguebelle, *Savoie* ;
A *Jeannette* SCHMETZER, à Strasbourg, *Bas-Rhin* ;
A *Octavie-Anne* GARRABÉ, à Seix, *Ariège* ;
A *Suzanne* MINET, à Meyrueis, *Lozère* ;
A *Annette* DENIS, à Nancy, *Meurthe* ;
A *Marceline-Catherine* GAVOURY, à Neuilly, *Seine* ;
A *François* BONNAUD, à Claviers, *Var* ;
A *Marie-Anne* BRÉFI, à Boersch, *Bas-Rhin*.
-

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française décerne quatre prix de *trois mille francs* :

A M. Ed. CHAIGNET, pour son ouvrage intitulé : *la Psychologie de Platon*, 1 vol. in-8°;

A M. JACQUINET, pour son ouvrage intitulé : *des Prédicateurs du XVII^e siècle, avant Bossuet*, 1 vol. in-8°;

A M. A. MÉZIÈRES, pour son ouvrage intitulé : *Prédécesseurs et contemporains, — Contemporains et successeurs de Shakespeare*, 2 vol. in-8°;

A M^{lle} ERNESTINE DROUET, pour le recueil de ses poésies, intitulé : *Caritas*, 1 vol. in-12.

Trois médailles de *deux mille francs* :

A M^{lle} CLARISSE BADER, auteur de l'ouvrage intitulé : *la Femme dans l'Inde antique. Études morales et littéraires*, 1 vol. in-8°;

A M. André LEMOYNE, pour le recueil de ses poésies, 1 vol. in-18;

A M. Charles DESLYS, pour son ouvrage intitulé : *les Récits de la grève*, 1 vol. in-12.



PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservent, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages. L'ouvrage en possession du prix, *l'Histoire de Louvois, et de son administration politique et militaire*, loin d'être surpassé par un autre ouvrage récent, étant complété par deux volumes du même auteur,

Le premier prix de la fondation Gobert est et demeure décerné à l'ouvrage terminé de M. Camille ROUSSET.

Le second prix demeure décerné à M. Charles CABOCHE, auteur de l'ouvrage intitulé : *les Mémoires et l'Histoire en France*, 1 vol. in-8°.



PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Par décision de l'Académie, le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin, n'a pas été décerné cette année.

PRIX

FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, a été cette année, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie française, à M. Achille MILLIEN, auteur de diverses poésies.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense accordée chaque année à tout homme de lettres, ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste d'accorder une marque d'intérêt public, a été décernée cette année à M^{me} CARTELLIER, veuve du savant professeur qui a laissé la *Traduction du discours d'Isocrate sur lui-même*, intitulé : *l'Antidosis*, récemment publié par les soins de M. Havet.